

TMS d'origine professionnelle : de quoi parle-t-on ?

Les TMS, des maladies qui touchent les articulations, les muscles et les tendons

Troubles musculo-squelettiques (TMS) : symptômes résultant d'un déséquilibre entre les sollicitations biomécaniques et les capacités fonctionnelles de la personne, lesquelles dépendent de l'âge, du sexe, de l'état physiologique et psychologique, des antécédents personnels.



Les sollicitations biomécaniques concernent essentiellement :

- les positions articulaires extrêmes,
- les efforts à pénibilité importante,
- les gestes répétitifs,
- le travail en position maintenue,
- les vibrations et chocs.

L'évolution de l'organisation du travail (travail répétitif, horaires atypiques, intensification du travail...) et les facteurs psychosociaux (situations génératrices de stress, cf. [Souffrance psychique au travail](#)) sont également des facteurs de risque à prendre en compte dans la survenue des TMS

Les TMS, des affections en augmentation France et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis ces 10 dernières années

Le nombre de TMS a augmenté de 60% en 10 ans. En 2014, ils représentaient en France plus de 87 % des maladies professionnelles ayant entraîné un arrêt de travail ou une réparation financière en raison de séquelles. Véritable handicap économique pour les entreprises et générateurs de conséquences médicales et fonctionnelles pour les salariés, les TMS constituent l'un des problèmes de santé au travail les plus préoccupants actuellement.

En région PACA, d'après les résultats de l'enquête EVREST en 2013-2014, près de 30% des salariés étaient exposés à au moins une contrainte physique ressentie comme pénible. Les salariés les plus touchés sont les ouvriers (40%) puis les employés (30.8%) alors que les cadres et intellectuels sont les moins touchés (9.2%). La proportion de salariés déclarant une contrainte physique ne varie, en revanche, pas en fonction de l'âge, ni selon le genre ([Tableau de bord santé, sécurité et conditions de travail 2016](#))

Concernant l'indemnisation des TMS en région PACA-Corse, elle représentait 81% des maladies professionnelles indemnisées par la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail en 2016*. Les TMS indemnisés sont les affections du rachis lombaire, celles des membres supérieurs (main, poignet, coude, épaule) et celles des membres inférieurs (genou, pied ou cheville).

Source : *Statistiques risques professionnels PACA-Corse, Carsat SE.

Source URL: <http://www.sistepaca.org/TMS/de-quoi-parle-t-on>